

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'éducation nationale
et de la jeunesse

DAF D3 n° 2018-0335

Arrêté du 21 décembre 2018 fixant la liste des représentants du personnel désignés au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat élu le 6 décembre 2018

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1-2, R. 914-13-5 à R. 914-13-8 et R. 914-13-19 à R. 914-13-20 ;

Vu l'arrêté du 17 février 2014 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 fixant le nombre de représentants des maîtres au sein du comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs représentés au sein de ce comité ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

Vu les listes de candidats présentées par les organisations syndicales dans le cadre de l'élection au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du 6 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 6 décembre 2018 relatives à l'élection au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat ;

Vu les échanges subséquents avec les organisations syndicales disposant d'élus au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat,

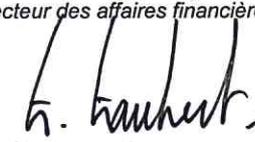
Arrête :

Art. 1^{er} – Le tableau annexé au présent arrêté fixe la liste des représentants du personnel désignés au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat élu le 6 décembre 2018.

Art. 2 – Le directeur des affaires financières est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fait le 21 décembre 2018

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,
Pour le ministre par délégation :
Le directeur des affaires financières,


GUILLAUME GAUBERT

Annexe

Liste des représentants du personnel désignés au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat élu le 6 décembre 2018

Organisation syndicale ou union de syndicats	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
FEP – CFTD (Fédération « Formation et enseignement privés » – Confédération française démocratique du travail)	Marie-Thérèse DEBATISSE Bruno LAMOUR Valérie GINET André JEFFROY	Monique BERGAMELLI Pascale ORECCHIONI Sébastien PILLIAS Nadia CLAES-BECK
SPELC (Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique)	Luc VIEHE Régine MAHE Catherine BLANDIN	Jean-Yves MURGUE Hervé LE SCANFF Madeleine MENZEIN
SNEC & SNEPL – CFTC (Syndicat national de l'enseignement chrétien & Syndicat national de l'enseignement privé laïque - Confédération française des travailleurs chrétiens)	Charlotte PETIT Gérard HUYSSEUNE	Delphine BOUCHOUX Emmanuel ILTIS
CGT – Enseignement privé (Confédération générale du travail – Enseignement privé)	Pascale PICOL	Stéphane CATALANO